

Madame le maire informe qu'après s'être renseignée les prix pratiqués vont de 3 euros à 12.50 euros dans le département.

Le commerçant devra être assuré et devra afficher les tarifs.

Les horaires sont choisis de façon à ce que l'activité ne gêne pas le commerce local.

L'électricité sera à la charge du commerçant.

**MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT RELATIF A UNE ACTIVITE COMMERCIALE
SUR L'ESPACE PUBLIC MARQUIXANAIS**

Madame le Maire présente un règlement relatif à une activité commerciale sur l'espace public à savoir le parking devant la salle des fêtes, pour la vente de pizzas à emporter et aux autres.

Les articles de ce règlement fixent les modalités d'occupation de l'espace public.

Une convention d'occupation et des modalités de vente sera mis en place avec l'intéressé.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le règlement fixant les modalités d'occupation de l'espace public.

14- Convention restauration scolaire

Madame le Maire informe qu'à partir du 1^{er} janvier 2015 la communauté de communes n'a plus la charge de la restauration scolaire.

Il existe deux solutions pour la commune, soit adhérer au SIST, soit prendre un prestataire privé.

Madame le Maire indique qu'après en avoir discuté avec le conseil municipal, la décision a été prise de prendre Barboteu restauration qui est installé sur Marquixanes.

Cette cuisine avait déjà livré l'école de Marquixanes et avait donné toute satisfaction. Le repas est à 3.70 euros.

C'est une entreprise locale et compte de nombreux clients. Certaines communes vont se détacher de l'UDSIST pour prendre Barboteu Restauration.

CONVENTION DE RESTAURATION SCOLAIRE

En raison du rattachement de la commune de Marquixanes à la nouvelle communauté de communes Conflent à compter du 1^{er} janvier 2015 le service de restauration jusqu'ici organisé avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT doit être abandonné.

Il est fait appel à un nouveau prestataire de service à compter du 1^{er} janvier 2015 pour la restauration des enfants du primaire.

Une convention avec l'entreprise BARBOTEU RESTAURATION sera mise en place.

Pour des raisons pratiques et de qualité de la restauration, cette entreprise située sur le territoire de Marquixanes a été naturellement choisie.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention à intervenir entre la commune et **BARBOTEU RESTAURATION**.

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour la mise en place et signature de la convention.

15- Demande de subvention AIT Conseil Général pour création d'un jardin d'enfants avec espace sportif et récréatif

Madame le Maire indique qu'il a été décidé d'augmenter ce programme en demandant une subvention au Conseil général.

Elle précise qu'il n'existe aucune structure pour les enfants. Ils déambulent dans les rues, les enfants sont désœuvrés.

Madame le Maire présente le projet et le détail des installations.

Elle indique qu'en 2015 il sera prévu une deuxième tranche de travaux et donc de demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION AIT CONSEIL GENERAL CREATION D'UN JARDIN D'ENFANTS AVEC ESPACE SPORTIF ET RECREATIF

Madame le Maire présente l'estimation des travaux et le coût du programme établis par PAYSAGES SYNTHESE qui a été retenu après consultation pour un montant de travaux de 34 600.00 € H.T soit 41 520.00 € T.T.C pour la création d'un jardin d'enfants avec espace sportif et récréatif.

Elle indique à l'assemblée, qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'AIT dans le cadre d'agir pour la cohésion sociale et territoriale et améliorer la qualité de vie de la population.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'estimation des travaux et le coût du programme établis par PAYSAGES SYNTHESE pour la création d'un jardin d'enfants avec espace sportif et récréatif d'un montant de 34 600.00 € H.T soit 41 520.00 € TTC

- SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'AIT conformément au plan de financement joint en annexe.

16- Questions diverses :

- **Appel à candidature pour recrutement d'une personne pour l'agence postale communale avec mutualisation des services**

Madame le Maire indique que l'agence postale ouvrira théoriquement le 1^{er} mars 2015.

La personne recrutée commencera à partir du 15 février 2015, car elle devra effectuer un stage. Cette personne devra avoir le BAC et de l'expérience professionnelle. Le contrat sera de 9 ans avec reconduction de 9 ans.

Les tâches seront les activités postales, l'info tourisme et la bibliothèque pour 15 heures par semaine avec un salaire net d'environ 700.00 ou 800.00 euros.

Le salaire sera totalement payé par la poste, la commune ne déboursa rien. Madame le Maire précise que du fait que la commune soit classée en ZRR, la subvention de la poste est majorée.

La bibliothèque sera agencée avec tables , chauffeuses et rayonnages.

Le guichet de la poste sera en face de la porte d'entrée.

Concernant la bibliothèque les livres détenus seront récupérés pour être placés en rayons .

Madame le Maire donne la parole au public.

Le public ne se manifeste pas

La séance est levée à 21 h05

Le Maire,
Anne-Marie CANAL

Secrétaire de séance,
MIR Jean François

AUBERT Sophie

AMOROS Martine

BONIKOWSKI Dolorès

TAHIRI Naziha,

VASSEUR Jacques

VANELLE Jacques.

ABSENTS : BATLLE Dominique, CHANDEYSSON Claudia, FABRE Christophe,
RUISSEAUX Matthieu, MILHE Virginie, LEROUX Denis

PROCURATIONS : MILHE Virginie à MIR Jean-François